

Master Sciences Humaines et Sociales Mention Société, Histoire et Territoires Spécialité Valorisation du patrimoine et développement territorial

RNCP22203 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	342, 341, 121g
Code(s) ROME	K1802, K1404, G1102, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel de l'aménagement et de la gestion des territoires favorise la valorisation du patrimoine et le développement territorial. Généraliste, il se définit comme un professionnel ayant une vision transversale du développement d'un territoire rural, urbain, périurbain, laquelle s'inscrit nécessairement dans une perspective globale et de long terme. Connaissant à la fois ces milieux et les divers patrimoines naturels, bâtis, paysager, il participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire en intégrant les logiques économiques, sociales, et environnementales. Il a ainsi en charge le montage, le suivi et la coordination générale d'un projet de développement. Il peut également gérer et animer un patrimoine bâti, naturel, paysager, immatériel dans de multiples structures (communautés de communes, Pays, Parcs naturels régionaux, associations, etc.). Interface entre les élus et les acteurs locaux, il facilite le travail partenarial, suscite la participation des habitants et met en réseau des compétences diverses.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel de la valorisation du patrimoine et du développement territorial est capable de :

- - identifier les ressources patrimoniales et environnementales sur les territoires à enjeux forts : espaces ruraux, espaces montagnards, milieux humides et littoraux, etc.
- - réaliser un diagnostic territorial : gouvernance et institutions, population, activités économiques, qualité environnementale, évaluer l'intérêt du patrimoine, réaliser des cartes et graphiques pour faciliter les informations et aider les décideurs
- - identifier les enjeux, les acteurs et les politiques publiques en matière de développement durable sur les territoires
- - maîtriser la valorisation de tous les types de patrimoine
- - maîtriser le montage opérationnel de projet de sa phase de conception à sa phase de finalisation et d'évaluation (aspects techniques, administratifs et financiers)
- - lier harmonieusement l'action patrimoniale et le développement territorial

- - mobiliser les énergies, animer et gérer un groupe autour d'un projet de développement territorial
- - formuler une problématique générale sur un thème précis et construire un argumentaire démonstratif
- - maîtriser la connaissance des instances et des règles juridiques régissant le patrimoine, l'urbanisme, les collectivités territoriales
- - manier aisément les logiciels de traitement de données, de cartographie automatique et de géomatique
- - rechercher et sélectionner les ressources appropriées : archives, etc.
- - communiquer : concevoir, réaliser et diffuser un message
- - accueillir, guider et échanger un anglais avec divers publics et des partenaires européens

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés peuvent exercer leur métier dans le secteur de l'aménagement et de la gestion des territoires : gestion environnementale, aménagement des territoires, développement territorial et développement durable dans le domaine public et privé comme :

- - Fonction publique territoriale : conseils régionaux et généraux, mairies, communautés de communes, syndicats intercommunaux, pays, PNR, etc.
- - Fonction publique : Secrétariats généraux pour les affaires régionales, les directions départementales des territoires, etc.
- - Secteur privé : chambres consulaires, associations (offices de tourisme, protection environnement etc.), bureau d'études, entrepreneur rural, etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- - Agent de développement local
- - Agent de valorisation du patrimoine
- - Animateur de développement local ou territorial
- - Animateur du patrimoine
- - Chargé de développement local ou chargé de mission développement local ou territorial
- - Chargé de promotion patrimoine
- - Chargé de projet en aménagement territorial et/ou urbanisme
- - Chargé d'études et d'inventaire patrimoine
- - Chef de projet de développement local ou développement économique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225

Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant une activité en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Possible par VAE (jury composé de trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002))

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.flsh.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22203/>